

Finance durable : tous concernés !

Publié le 12 juin 2019

La finance durable entend intégrer les enjeux de développement durable - environnementaux, sociaux et de gouvernance - au coeur des activités financières (épargne, financement des entreprises, assurance...). Elle s'appuie sur de nombreux outils tels que les obligations vertes, l'investissement socialement responsable, les fonds solidaires.

Dans ce foisonnement d'initiatives très dynamiques, certains voient une niche du secteur financier. Bien au contraire, cette lame de fond est amenée à gagner progressivement l'ensemble du financement de l'économie. En effet, la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans les décisions d'investissement des entreprises est croissante, en particulier depuis la signature de l'Accord de Paris, tout en devenant un facteur d'attractivité pour les investisseurs financiers.

Les obligations vertes sont des emprunts émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique destinés au financement de projets contribuant à la transition écologique. Elles constituent moins de 3 % des émissions obligataires en 2018. Il n'empêche que ce marché est en croissance très rapide, représentant 155 milliards de dollars en 2018 contre 4,5 milliards de dollars en 2014. Et il répond à une forte demande des investisseurs.

Les fonds ISR sont des fonds d'investissement qui intègrent des critères sur la gouvernance et la performance sociale et environnementale des entreprises, en complément des critères financiers traditionnels, dans le choix des valeurs composant le fonds. La démarche RSE d'une entreprise conditionne donc son intégration ou non dans ce type de fonds. Aujourd'hui, 218 fonds possèdent le label ISR en France et représentent 55 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Au-delà, il existe également des fonds thématiques à l'instar de ceux à impact social qui se réservent à des entreprises particulièrement engagées sur les enjeux liés aux conditions de travail (santé et sécurité, dialogue social, formation, etc.) ou à des entreprises impliquées dans des enjeux de société à dimension sociale (éducation par exemple).

Pour structurer davantage ces différentes initiatives tout en changeant d'échelle afin de répondre aux défis sociaux et environnementaux auxquels elle fait face, l'Union Européenne a donné une impulsion politique forte avec son plan d'action pour la finance durable en mars 2018. La Commission européenne insiste sur le fait que « si les pouvoirs publics veulent réorienter les capitaux privés vers des investissements durables, ils doivent radicalement modifier le mode de fonctionnement du système financier ». Ce plan d'action s'articule principalement autour de trois règlements, dont le premier donne encore lieu à d'âpres négociations. Visant en effet à définir par une « taxonomie » (classification) les activités susceptibles d'être qualifiées de durables sur le plan environnemental, il pourrait modifier l'accès au financement de certains secteurs industriels.

Les deux autres règlements sont maintenant finalisés. L'un est venu préciser les critères de base à respecter pour les labels d'investissements « bas carbone ». L'autre fixe les informations à publier en matière d'investissements durables : les acteurs de marché (gestionnaires d'actifs, banquiers, assureurs) devront en effet indiquer comment ils intègrent les risques en matière de durabilité de leur portefeuille d'investissement. S'ils proposent des produits financiers dits « durables », une information claire devra être fournie sur leur site Internet décrivant les caractéristiques et les méthodes d'évaluation des objectifs environnementaux ou sociaux.

Cet effort de transparence demandé au secteur financier est amené à se répercuter en amont de la chaîne sur les informations délivrées par les entreprises financées. La communication sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance se renforce dans tout l'écosystème. L'activité de financement privé est elle aussi largement engagée dans ce mouvement et de nombreuses PME sont, de fait, parties prenantes de cette démarche, qu'elles soient financées par des fonds engagés sur ces sujets ou sous-traitantes de donneurs d'ordre eux-mêmes concernés.

[>> Consulter le MEDEF Actu-Eco](#)